



Mardi 29 juin 2010

Rendez-vous presse à 8h40 au parking de la Baraka

**Violent orage sur le lac des Eaux Bleues :
8 personnes en difficulté suite au chavirage de leur embarcation**

Exercice de sécurité grandeur nature au Grand Parc

Contact Presse :
Blandine PERREAL
Service Communication / Segapal
Grand Parc Miribel Jonage
Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin
Tél. 04 78 80 23 70
perreal@grand-parc.fr

Sommaire

1 - Pourquoi un tel exercice sur le Grand Parc Miribel Jonage ?	p. 3
2 - Scénario de l'exercice 2010	p. 5
3 - Les acteurs mobilisés sur site pour l'exercice	p. 5
4 - Le Contrat Local de Sécurité	p. 6
5 - <u>Rappel des consignes de sécurité relatives au Grand Parc</u>	p. 8
6 - Le rendez-vous Presse	p. 10

Afin que vous puissiez vous faire le relais de cet exercice de sécurité civile « grandeur nature », nous vous proposons **d'assister à l'événement en direct** depuis la Presqu'île des Lézards. Vous serez donc **témoins de l'appel d'alerte**, de l'arrivée des secours et de l'opération de sauvetage.

Pour ce faire, nous vous fixons **rendez-vous au parking de la Baraka**. L'appel du témoin devant être passé à 9 h 00, **le rendez-vous est fixé à 8 h 40**, pour un départ vers le lieu de l'accident à 8 h 45 précises. Passé cet horaire, la mise en place du dispositif de secours pourra rendre l'accès au site plus difficile. **En cas de retard, joindre le secrétariat de la Segapal au 04 78 80 30 67.**

Pour se rendre au parking de la Baraka, suivre la signalétique à partir du rond point Louis Pradel (Sortie 4, A42 en direction de Genève).

7 - Le Grand Parc face aux <i>a priori</i>	p. 11
* * *	
Les acteurs du Grand Parc Miribel Jonage	p. 11
Informations pratiques : contacts, accès, visites ...	p. 12



Photos d'illustration :
Exercice de sécurité 2008 et 2009

Afin de tester grandeur nature l'efficacité du dispositif d'intervention en cas d'accident, et plus particulièrement en cas de noyade, un exercice de sécurité civile est organisé sur le Grand Parc Miribel Jonage sur l'initiative des partenaires du Comité de pilotage du Contrat Local de Sécurité ce mardi 29 juin 2010 à 8h40.

L'ensemble de ces opérations sera mené sous l'autorité du SDIS du Rhône, en partenariat avec le SDIS de l'Ain, le Service Information Surveillance du parc, A l'eau MNS, la Gendarmerie et la Police.

Au total, une trentaine de personnes sera mobilisée pour cet exercice.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des travaux conduits par la Commission Sécurité du SYMALIM. En 2010, d'autres temps forts sont attendus :

- **intervention des brigades de prévention des gendarmeries de l'Ain,**
- **2 journées consacrées à la prévention en partenariat avec de nombreux acteurs les 22 et 23 juillet,**
- **présentation à la presse en septembre du bilan des actions réalisées dans le cadre du CLS depuis sa signature.**

1. Pourquoi un tel exercice sur le Grand Parc Miribel Jonage ?

Le Grand Parc Miribel Jonage : un site dit « sensible »

Le Grand Parc Miribel Jonage dispose d'une implantation avantageuse aux portes de l'agglomération lyonnaise qui permet un **accès facile pour les habitants de la Région Lyonnaise** qui profitent de ce site exceptionnel pour pratiquer une **gamme étendue d'activités de plein air** (plaines de jeux, aires de pique-nique, activités sportives au sein de l'Espace Multisports, VTT, balades nature...)

Le Grand Parc Miribel Jonage, c'est **2200 hectares** de nature préservée mais aussi **350 hectares de plans d'eau** dont le Lac des Eaux Bleues et plus de **4 millions de visiteurs par an**. L'eau, très présente, est l'âme et l'élément fédérateur de ce parc hors du commun. Le lac des Eaux Bleues, dont l'eau est issue de la nappe phréatique, participe à l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise.

Le Lac des Eaux Bleues est aussi le lieu idéal destiné à tous pour pratiquer **des activités nautiques diverses et variées** : baignade (4 plages aménagées et surveillées en période estivale), voile, aviron, canoë, optimist, catamaran, planche à voile, pirogue, kayak,...

C'est **l'association de tous ces aspects** (forte concentration de population, zones de baignade, superficie du territoire, milieux variés...) qui **fait du Grand Parc un site sensible** en termes de risques d'incidents et d'accidents.



Un engagement pour les SDIS et le Grand Parc

Chaque année, les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) doivent effectuer un **certain nombre d'exercices sur des sites sensibles**. Il s'agit de lieux où les risques d'incidents sont plus élevés que sur d'autres sites du fait même de leurs caractéristiques. Les sites de ce type exigent des **moyens de surveillance** et de **sécurité** conséquents ainsi que des **procédures d'intervention** et de **coordination très strictes**.

Dans le cadre du **Contrat Local de Sécurité du Grand Parc**, un accord précise qu'il se fera dorénavant un **exercice** de sécurité civile **par an sur le parc** ; ils ont eu lieu en juin 2007 et juin 2009 sur le lac des Eaux Bleues, en septembre 2008 au Lac de la Forestière.

Les objectifs principaux de l'exercice 2010

Chaque année, **différents aspects** des procédures d'intervention sur le parc sont testés. Il s'agit **d'évaluer l'ensemble des procédures** et la **rapidité** d'intervention de tous les intervenants et éventuellement de modifier voire de corriger certains dysfonctionnements.

En organisant un exercice de grande ampleur, le Grand Parc et ses partenaires souhaitent **également rappeler** aux visiteurs les **mesures de sécurité** à prendre quant aux pratiques de loisirs sur les plans d'eau du site, et les rassurer quant au fait que le Grand Parc met tout en œuvre pour la sécurité de chacun.

Cette année, il s'agira donc entre autres de :

- Tester l'interface MNS / Personnel du parc / Sapeurs-pompiers
- Tester l'utilisation des moyens de guidage par les personnels du parc en rapport avec les points de rencontre
- Mettre en œuvre les moyens de sauvetage aquatique de surface et les techniques de recherche subaquatiques et terrestres
- Rappeler, via les médias, l'importance du respect des consignes de sécurité et particulièrement **sensibiliser les familles sur les risques encourus par les enfants échappant à la surveillance de leurs parents**.

Nous comptons donc vraiment sur les médias pour relayer auprès des usagers du Grand Parc, nombreux sur le Rhône et l'Ain, **les mesures de sécurité (cf. pages 6, 7 et 8)**, les risques liés à la pratique d'activités nautiques, et pour leur assurer que tout est mis en œuvre sur le Grand Parc pour éviter tout accident.



2. Scénario de l'exercice 2010

L'exercice 2010 a été conçu en partenariat avec :

- les **services préfectoraux du Rhône** ;
- la **hiérarchie des services du SDIS 69 et du SDIS 01** ;
- les **services de sécurité et de surveillance du Grand Parc (SIS et A l'eau MNS)**.

Lieu de « l'accident » : Sur le lac des Eaux Bleues – Proximité de l'Île des Castors.

Nombre de personnes en difficulté : 6 jeunes et 2 adultes.

Scénario prévu : Un groupe de six jeunes et leur moniteur sont à bord d'optimists et se font soudain surprendre par un violent orage ; les embarcations chavirent. A proximité, un bateau de pêcheur est renversé lui aussi.

Un promeneur est **témoin** de la situation et donne l'alerte d'un début de noyade en appelant le **18** auquel il donne des éléments imprécis.

Les **sapeurs-pompiers** doivent alors contacter le **Service Information et Surveillance (SIS)** du parc, qui évalue la situation et prépare l'intervention. Ayant une connaissance parfaite du site, le SIS fixe le point de rendez-vous et achemine les secours sur le lieu le plus adéquat. En parallèle, les maîtres-nageurs sauveteurs de A l'eau MNS entrent en action.

Les secours devront procéder à des **recherches** en **surface** comme en **plongée** mais aussi **à terre** avec l'intervention de brigades canines (jeunes blessés et / ou désorientés).

Les hiérarchies des SDIS seront bien sûr informées au préalable de l'intégralité du déroulement de l'exercice. Les sapeurs-pompiers savent qu'un exercice de sécurité civile est prévu mais ils n'en connaissent pas la teneur.

3. Les acteurs mobilisés sur site pour l'exercice

Les SDIS 69 et 01, Service Départemental d'Incendie et de Secours – Leurs missions sont les suivantes : prévenir et lutter contre les incendies, prévenir et évaluer les risques technologiques ou naturels, préparer les mesures de sauvegarde, organiser les moyens de secours, protéger les personnes, les biens et l'environnement, assurer les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

[www.sdis69.fr]

[www.sdis01.fr]



Le SIS, Service Information et Surveillance du Grand Parc Miribel Jonage – Au plus fort de la saison, ce sont 4 agents en véhicule ou à moto, 6 cavaliers et 2 agents de médiation qui parcourent le parc afin de surveiller, renseigner et bien sûr, le cas échéant, porter assistance aux personnes en difficulté sur le parc. Le SIS est actif toute l'année sur le site.

[www.grand-parc.fr]

Les membres de l'Association A l'eau MNS, qui seront mobilisés pour jouer les victimes et intervenir sur leurs missions spécifiques. A l'eau MNS est une association à but non lucratif dont les activités sont entièrement tournées vers le secourisme, le sauvetage, la formation et l'animation. Ses membres sont présents durant la saison estivale sur les plages surveillées du Grand Parc Miribel Jonage mais également sur des événements à forte concentration de population comme Destination Nature, la grande fête du parc (près de 10 000 visiteurs) sur la journée ou le festival de musique et d'arts de rue Woodstower (15 000 spectateurs sur un week-end).

[<http://aleaumns.free.fr/>]

4. Le Contrat Local de Sécurité

Lundi 3 mai **2004**, les Présidents du **SYMALIM** et de la **SEGAPAL**, les **Préfets** du **Rhône** et de **l'Ain**, les **Procureurs** de **Lyon** et de **Bourg-en-Bresse**, les Maires des **11 communes riveraines** et le Directeur Général de la **SLTC** (Société Lyonnaise de Transports en Commun) signent le **Contrat Local de Sécurité** du Grand Parc Miribel Jonage en Préfecture.

Les institutions concernées décident d'adopter des réponses institutionnelles locales aux enjeux du Grand Parc, dans l'optique d'organiser une bonne coordination de tous les services compétents liés à la sécurité, la bonne gestion des espaces occupés, la circulation et le stationnement des véhicules, les risques liés à l'environnement (espaces inondables, chantiers, captages en eau potable, incendies..), les risques liés aux baignades.

Le Contrat Local de Sécurité affiche donc **3 priorités** :

- **la réduction des actes délictueux et des incidents**
- **l'aide et le secours aux usagers en difficulté**
- **la réduction des nuisances environnementales**

Une coordination et une complémentarité sont donc mises en place avec les polices nationales et municipales, la gendarmerie nationale, les SDIS, l'association « A l'Eau, MNS » et la propre brigade de surveillance du Grand Parc.



Les acteurs du CLS

Pour le **Symalim**, syndicat mixte propriétaire du Grand Parc, la **Segapal**, société d'économie mixte gestionnaire du site, **et les institutions compétentes en matière de sécurité et de prévention**, l'objectif premier du CLS du Grand Parc a été de **rechercher la meilleure synergie possible** sur le parc entre les **différents acteurs** de la sécurité du site et de les mobiliser durablement, à partir des prérogatives et des compétences de chacun. Le **CLS** du Grand Parc a été **le premier en France** à concerner un **territoire géographique et administratif aussi spécifique**.

En effet, à travers le Symalim, ce sont 16 collectivités qui se sont impliquées sur le Grand Parc Miribel Jonage, réparties sur deux départements :

- 5 communes du Rhône : Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Jons, Jonage
- 6 communes de l'Ain : Neyron, Miribel, Saint Maurice de Beynost, Beynost, Thil, Nievroz
- les conseils généraux de l'Ain et du Rhône
- le Grand Lyon
- les villes de Lyon et Villeurbanne

Les services de l'Etat attachés à la sécurité publique et à la sécurité civile sont également acteurs du CLS. **Le Comité de pilotage du CLS constitue l'instance décisionnelle et délibérante** qui assure l'orientation et le suivi des actions engagées dans le cadre du CLS. Il est présidé par **M. Jérôme STURLA**, Président du Symalim.

Le comité de suivi s'assure de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du comité de pilotage du CLS. Il est présidé par **Mme Odette GARBRECHT**, **Vice présidente du SYMALIM en charge de la sécurité**.

Les facteurs de réussite

Le partenariat engagé par le CLS s'est doté des meilleurs facteurs de réussite :

- un engagement dans la durée (3 ans renouvelables par tacite reconduction)
- une connaissance commune et partagée par tous les acteurs des réalités de terrain et du site
- une planification concrète de la réalisation des objectifs
- un dispositif caractérisé par la souplesse et le volontarisme
- deux instances en charge de l'animation et du suivi mais aussi de l'évaluation régulière du dispositif : le comité de pilotage et le comité de suivi



5. Rappel des consignes de sécurité relatives au Grand Parc

Rappel des consignes de sécurité baignade

Il est avant tout **rappelé aux adultes accompagnant des enfants de leur porter une attention constante**. Chaque semaine, les services sont sollicités afin de retrouver des enfants ayant échappé à la surveillance de leurs parents. Depuis 2009, le Grand Parc organise sur ses plages une opération de sensibilisation aux risques liés à la baignade. Cette année encore, le parc a choisi de faire de cette question une priorité. La manifestation aura lieu les jeudi 22 et vendredi 23 juillet prochains.

Les **plages aménagées et surveillées** du parc sont ouvertes de **fin mai à début septembre**.

Un arrêté municipal fixe la date d'ouverture de chaque plage chaque année. En 2010 :

13 mai – Ouverture de la plage du Morlet

22 mai – Ouverture de l'Espace Multisports

5 juin – Ouverture de la plage du Fontanil

26 juin – Ouverture de la plage de la Baraka

Hors de l'eau

- Protégez-vous du soleil : crème, casquette, lunettes.
- Pensez aux personnes sensibles : enfants et personnes âgées.
- Lors de fortes chaleurs, hydratez-vous régulièrement.
- Après un repas copieux, prenez le temps de digérer avant de vous baigner.
- Après une exposition prolongée au soleil, entrez progressivement dans l'eau.
- Mouillez-vous d'abord le ventre et la nuque.

Dans l'eau

- Baignez-vous dans les zones surveillées et aménagées (4 plages en tout).
- Pour éviter tout risque de coupure, utilisez des chaussures.
- Ne vous baignez pas dans une eau trop froide (- de 18°).
- Ne vous baignez pas seul ! En se baignant à deux ou à trois c'est plus sécurisant.
- Si vous ne vous sentez pas bien, sortez rapidement de l'eau (frissons, fourmillements, crampes, douleurs...).
- Baignez-vous par périodes de 10 à 30 minutes pour éviter toute fatigue.

Outre ces consignes, le Grand Parc invite ses usagers à prendre connaissance des signaux de sécurité baignade auprès des maîtres-nageurs sauveteurs.



Que faire en cas de chavirage d'une embarcation ?

Même si les plages du Grand Parc sont officiellement fermées à la baignade de septembre à mai, les plans d'eau principaux du parc restent bien entendu accessibles à la navigation. En cette période de reprise des activités du Club Multisports, de précieux conseils sont à rappeler en cas de chavirage. La plupart du temps, les chavirages sont sans conséquence. Mais, dans certaines circonstances, ils peuvent rapidement tourner à la catastrophe. Puisqu'il n'est jamais possible d'éviter totalement qu'ils se produisent, il faut adopter une attitude de prévention: prendre des précautions et donner des consignes précises :

- **Ne paniquez pas.**
- **Vérifiez que tout le monde a refait surface.**
- **Ne quittez jamais votre embarcation** et hissez-vous sur la coque retournée. Il faut se servir de celle-ci comme d'un flotteur **en maintenant la poitrine hors de l'eau** pour lutter contre le froid. Ces simples recommandations permettent d'attendre les secours en toute sécurité, même dans de mauvaises conditions climatiques.
- **Ne cherchez jamais à rejoindre la berge à la nage** en cas de chavirage, même si elle paraît relativement proche. Sur l'eau, il est très difficile d'estimer les distances. De plus, il n'est pas facile de nager tout habillé dans une eau plus ou moins froide en ayant déjà produit un effort physique. Les circonstances sont donc inhabituelles et n'ont rien à voir avec une séance en piscine. Nul n'est à l'abri d'une défaillance, même le meilleur nageur.
- **Ne cherchez à regagner la berge que si personne ne peut vous porter secours.** Dans ce cas **servez-vous de l'embarcation comme flotteur**. Déplacez-vous avec des battements de pieds ou en «ramant» avec les mains.

Dans tous les cas, il est important de ne pas partir seul et, dans le cadre d'une activité sportive, de respecter les consignes de sécurité dispensées par les encadrants.

[Source : www.avironfrance.fr - Site officiel de la fédération française des sociétés d'aviron]

Rappel des principales recommandations à destination de tous les usagers du site

- Le Grand Parc n'étant pas équipé partout de points d'eau potable, pensez à **emporter une gourde**.
- **Empruntez les chemins balisés** en respectant les itinéraires, ainsi que les zones de culture et les propriétés privées.
- **Ne vous aventurez pas** dans les **zones en cours d'aménagement** interdites au public.
- **Respectez l'environnement** en ramassant vos détritiques pour les jeter dans les bacs de tri sélectif à votre disposition dans le Grand Parc.
- **Ne dégradez pas la nature**, évitez de piétiner les sous-bois, de cueillir ou de marcher sur les plantes, fleurs, champignons (certaines espèces sont rares et protégées).



- **Ne nourrissez pas** les oiseaux et **ne perturbez pas** les animaux.
- **Ne jetez pas vos mégots à terre.** Ne faites pas de feu à même le sol. Utilisez des barbecues sur pieds, près des aires de pique-nique aménagées afin d'éviter tout risque d'incendie.
- En voiture, **respectez les piétons, cyclistes et cavaliers**, prioritaires sur le Grand Parc. Roulez au pas.
- Le Grand Parc fait l'objet d'un **arrêté préfectoral et d'un règlement intérieur disponibles à l'accueil** ou sur le site Internet. Respectez l'un et l'autre.

Que faire en cas d'accident ?

- Avertissez les secours en composant depuis votre téléphone portable le **18** ou le **112**.
- Les hôtesses de **l'accueil du Grand Parc** peuvent aussi, en cas de problème et à tout moment de la journée, prévenir le Service Information et Surveillance du Grand Parc. **Enregistrez leur numéro** dans votre portable : **04 78 80 56 20**.
- Indiquez le **point de localisation** le plus proche (code figurant sur les poteaux de jalonnement VTT ou panneaux indiquant une lettre de l'alphabet).

6. Le rendez-vous Presse

Afin que vous puissiez vous faire le relais de cet exercice de sécurité civile « grandeur nature », nous vous proposons **d'assister à l'événement en direct** depuis la Presqu'île des Lézards. Vous serez donc **témoins de l'appel d'alerte**, de l'arrivée des secours et de l'opération de sauvetage.

Pour ce faire, nous vous fixons **rendez-vous au parking de la Baraka**. L'appel du témoin devant être passé à 9 h 00, **le rendez-vous est fixé à 8 h 40**, pour un départ vers le lieu de l'accident à 8 h 45 précises. Passé cet horaire, la mise en place du dispositif de secours pourra rendre l'accès au site plus difficile. **En cas de retard, joindre le secrétariat de la Segapal au 04 78 80 30 67.**

Pour se rendre au parking de la Baraka, suivre la signalétique à partir du rond point Louis Pradel (Sortie 4, A42 en direction de Genève).



7. Le Grand Parc face aux *a priori*

Quelques *a priori* circulent concernant le Grand Parc Miribel Jonage et notamment ses plans d'eau. Vous trouverez ci-dessous des précisions qui vous confirmeront :

- qu'il n'y a **pas de trous d'eau dans les zones de baignade surveillées** – Quatre plages ont été aménagées spécialement pour la baignade. Les « zones de mise à l'eau » délimitées par les bouées et surveillées en saison ne présentent donc aucun danger pour les baigneurs.

- qu'**aucun courant fort ne sévit dans le lac des Eaux Bleues** - Lorsqu'une noyade a lieu sur le site, c'est toujours hors des zones surveillées et dans la grande majorité suite au non-respect de règles élémentaires de sécurité (cf. Rappel des consignes plus haut)

- que **l'eau est d'excellente qualité** – Contrôlée régulièrement par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, l'eau du lac des Eaux Bleues provient d'une nappe phréatique et constitue une réserve de secours en eau potable pour l'agglomération.

* * *

Les acteurs du Grand Parc Miribel Jonage

2 200 hectares non constructibles en zone périurbaine, propriété du SYMALIM qui en confie la gestion et l'animation à la SEGAPAL.

SYMALIM, syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc. Propriétaire du site.

16 collectivités membres : Communauté Urbaine de Lyon, Conseil général du Rhône, Conseil général de l'Ain, communes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Jonage, Jons, Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil, Niévroz. 27 élus siègent au Comité syndical, organe délibérant qui fixe les grandes orientations et arrête la stratégie de développement du site.

Président : Jérôme Sturla, Conseiller général du Rhône, Conseiller communautaire, 1^{er} adjoint au maire de Décines.

Vice-président, délégué aux milieux naturels et usages durables : Christian Bardin, Conseiller Municipal de Beynost.

Vice-président, délégué à la pédagogie de l'environnement : Michel Buronfosse, adjoint au maire de Décines-Charpieu.

Vice-présidente, déléguée au Contrat Local de Sécurité : Mme Odette Garbrecht, Conseillère générale du Rhône du canton de Meyzieu.

Vice-président, délégué aux travaux : Pierre Goubet, Conseiller général de l'Ain.

Vice-président, délégué à l'accessibilité et aux déplacements : Christophe Quiniou, Conseiller à la Communauté Urbaine de Lyon.

Directrice : Anne Moignard.

4 salariés permanents.



SEGAPAL, société d'économie mixte pour la gestion et l'animation du Grand Parc. Régisseur intéressé du SYMALIM.

Vice-président : Jacky Bernard, Vice-président du Conseil Général de l'Ain, Maire de Montluel.

Directeur général : Didier Martinet.

70 salariés permanents.

Le Grand Parc, c'est aussi **plus de 350 personnes** qui interviennent dans un cadre professionnel **à l'année** ou en saison : extracteurs, agriculteurs, maîtres-nageurs sauveteurs, animateurs, restaurateurs, ONF...

Dans le cadre de son Plan Directeur 2005-2015, le Grand Parc et ses partenaires se sont donné 10 ans pour réaliser trois objectifs prioritaires :

- poursuivre la restauration du site, le protéger et mettre en œuvre une gestion durable ;
- favoriser la mixité des publics et pérenniser l'intégrité du site ;
- faire du parc un haut lieu innovant de l'éducation à l'environnement.

Informations pratiques : contacts, accès, visites ...

Accès

Le Grand Parc Miribel Jonage vous accueille toute l'année :

Chemin de la Bletta

69 120 Vaulx-en-Velin

Tél. 04 78 80 56 20

Pour se rendre au Grand Parc Miribel Jonage :

à vélo : suivre la piste cyclable reliant Lyon Gerland au Grand Parc via La Doua et Croix-Luizet

en voiture : par l'A 42 direction Genève sortie 4 ou par la Rocade Est sortie 5

en bus : ligne saisonnière 83 (avril à septembre – horaires et calendrier sur www.tcl.fr) à partir de l'arrêt de métro Laurent Bonnevey.

Contact presse :

Blandine Perréal / Segapal

Tél. : 04 78 80 23 70

perreal@grand-parc.fr

Retrouvez tous les communiqués et dossiers de presse du Grand Parc sur l'espace presse de notre site Internet : <http://www.grand-parc.fr/institutionnel/presse-communiques.asp>

Possibilité d'obtenir des visuels sur simple demande auprès du service communication du Grand Parc.

